

Déclaration d'impôts 2022

Campagne de déclaration des revenus : date limite de déclaration le 31 mai (papier) et le 8 juin (en ligne).



Attention : il est important de faire sa déclaration même si l'on n'a aucun revenu.

Quand déclarer vos revenus dans le Val-de-Marne ?

- date limite dépôt papier : mardi 31 mai 2022
- date limite pour la déclaration en ligne : mercredi 8 juin 2022

Pourquoi déclarer ?

Votre avis d'impôt est nécessaire pour réaliser de nombreuses démarches administratives par exemple pour obtenir un prêt, une aide sociale, ou encore attester de votre domiciliation. Il vous permet également de bénéficier de prestations sociales ou de tarifs particuliers, d'ajuster votre taux de prélèvement à la source ou encore d'être remboursé de vos éventuels crédits d'impôts.

Attention il est important de faire sa déclaration même si l'on a aucun revenu.

A quoi servent mes impôts ?

Sur le site [economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr), évoluez dans une ville virtuelle en cliquant sur les bâtiments utilisés par les français au quotidien et découvrez comment est utilisé l'impôt dans les différents domaines : enseignement, sécurité, justice, solidarité, transports, culture, sports...

<https://www.economie.gouv.fr/aqsmi#>

Comment déclarer vos revenus ?

- Faites votre déclaration de revenus 2021 en ligne ! Ce service est ouvert dès à présent. [Tout savoir sur votre déclaration de revenus en 2022](#)
- Comment se renseigner dans le Val de Marne ?

A distance

- un numéro d'assistance unique 0809 401 401 (appel non surtaxé) accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.
- poser votre question via la messagerie sécurisée de votre espace particulier impots.gouv.fr . Nouveauté, pour les questions les plus simples un assistant conversationnel (AMI) est capable de répondre 24h/24h.
- [Besoin d'une déclaration](#)
- [Besoin d'un formulaire](#)
- [Prendre un rendez-vous](#) à partir du [site impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Sur place

- dans les centres des finances publiques sans rendez-vous 3 matinées par semaine (lundi, mercredi, vendredi) ou prendre un rendez-vous (sur impots.gouv.fr ou au 0809 401 401)
- dans l'espace France Service de Gentilly, 131, avenue Paul-Vaillant-Couturier - Gentilly - 01 49 85 80 60 - Horaires lundi : 14h-17h, mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h et 14h-17h, vendredi : 9h-12h. Vous pourrez y créer votre espace particulier en ligne, faire votre première déclaration et vérifier votre déclaration automatique.
- dans l'une des 12 autres structures France Services du département :
 - . Alfortville, Place sans Benetto del tronto
 - . Boissy-Saint-Léger, centre social Michel Catonné rue Gaston Roulleau
 - . Bonneuil-sur-Marne, Bureau de poste - 11 rue d'Estienne d'Orves
 - . Champigny-sur-Marne, Bureau de poste - 95 avenue de la république
 - . Chennevières-sur-Marne, Bureau de poste - 5 rue Rabelais
 - . Nogent-sur-Marne, Sous Préfecture - 4 avenue de Lattre de Tassigny
 - . Orly, Bureau de poste 6 voie des Saules
 - . Saint-Maurice, mairie annexe - 3 rue Fragonard
 - . Santeny, Espace services citoyen - 1 rue de la fontaine
 - . Valenton, point d'accès au droit - 2, cour de la ferme
 - . Villeneuve-Saint-Georges, Bureau de poste - 11 rue Leduc
 - . Villiers-sur-Marne, Centre socio-culturel l'E.S.C.A.L.E - 2 boulevard de Friedberg

Dépliants d'information

- [Avec impots.gouv.fr - Plus besoin de me déplacer, je fais toutes mes démarches en ligne](#) ;
- [Assistants maternelles et assistants familiaux agréés](#) ;
- [Enfants à charge](#) ;
- [Événements de vie : Mariage ou PACS, Divorce ou séparation, Décès](#) ;
- [Je me marie ou je me pacse](#) ;
- [Je viens d'avoir un enfant](#) ;
- [Personnes handicapées](#) ;
- [Vous êtes étudiant](#) ;
- [Frais professionnels des salariés](#)

Publié le 06 mai 2022